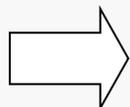


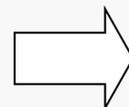
# TARIFS RESTAURATION / HEBERGEMENT

(Tarifs pour l'année scolaire 2024/2025)

1<sup>ère</sup> carte de cantine  
Utiliser la carte HDF



En cas de carte  
perdue, volée ou  
détériorée



Achat d'une nouvelle carte  
5,00€

## Forfait

Une facture par trimestre (à payer en chèque, virement ou en espèces. Aucun prélèvement ne sera effectué).  
Possibilité de payer en plusieurs fois (veuillez contacter le service intendance).  
Tout terme commencé en qualité d'interne ou de demi-pensionnaire est dû en entier en cette qualité.  
Les bourses nationales se déduisent des frais scolaires (faire une demande de bourse dès à présent).

### Remises :

Périodes de stages et maladie (5 jours consécutifs avec certificat médical)

Facture restauration/hébergement transmise chaque trimestre **par mail uniquement** venant de l'adresse :  
**opale-asap@noreply.phm.education.gouv.fr**

## Demi-pensionnaire

### 4 jours

4 repas par semaine

1 <sup>er</sup> trimestre (de sept. à décembre)	2 <sup>ème</sup> trimestre (de janv. à mars)	3 <sup>ème</sup> trimestre (de avril à juillet)
173,80 €	116,92 €	142,20 €

### 5 jours

5 repas par semaine

1 <sup>er</sup> trimestre (de sept. à décembre)	2 <sup>ème</sup> trimestre (de janv. à mars)	3 <sup>ème</sup> trimestre (de avril à juillet)
218,04 €	161,16 €	173,80 €

## Interne

Par semaine  
(du lundi midi au vendredi midi) :  
4 petits déjeuners /  
5 déjeuners / 4 dîners /  
4 nuitées

1 <sup>er</sup> trimestre (de sept. à décembre)	2 <sup>ème</sup> trimestre (de janv. à mars)	3 <sup>ème</sup> trimestre (de avril à juillet)
563,75 €	379,25 €	461,25 €

## Externe

Alimentation de la carte de  
cantine via le kiosque  
(chèque, espèces, CB)

Réservation du repas  
via le kiosque

3,95 €  
le repas